



La Lettre d'information de **Molsheim**

N°5 / 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 9 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale Evelyne Bernhart a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2015 Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2015.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 3^e trimestre 2015 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de huit marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré.
- autorisé la souscription d'un contrat d'avance sur le FCTVA
- délivré 3 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- renoncé 20 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 4 : Exercice budgétaire 2016 - Débat d'orientation budgétaire Dans les communes de plus de 3500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, sont présentés l'état rétrospectif des 5 derniers exercices clos connus (2011 à 2014), un état prévisionnel de clôture pour 2015, un exposé de M. le Maire sur les principales orientations et des propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir.

M. le Maire a rappelé qu'en 2014, année de relative pause et dernier exercice clos connu, la Ville a dépensé 12,4 millions d'euros et a perçu 17,1 millions d'euros de recettes.

Pour 2015, les recettes de la Ville seront majoritairement issues de la fiscalité et des taxes (8,4 millions d'euros), de l'Etat (3,7 millions d'euros), et de manière plus modeste des produits de la gestion locale en termes de locations et redevances (784.500 €)

L'exercice budgétaire 2015 totalise de manière consolidée, y compris les écritures d'ordre, 28,9 millions d'euros de crédits, dont plus de 74 % affectés au budget principal.

L'avenir est, sur le plan financier, incertain :

- au titre de la péréquation horizontale (prélèvement sur les communes "riches" au profit des communes "moins favorisées"), la Ville sera ponctionnée en 2016 à hauteur de 420.000 € (Pour mémoire : 211.400 € en 2015)

- les dotations de l'Etat devraient fortement se réduire en 2016, la Ville devrait voir ses ressources minimisées de 100.000 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 9 novembre 2015 -

Des facteurs positifs sont toutefois à souligner :

- le budget est maîtrisé
- la dette est à zéro
- la fiscalité à un taux inchangé depuis 10 ans

En dépit de ces éléments favorables, la capacité d'investissement de la Ville est en baisse alors même que d'importants projets sont envisagés :

- rénovation de la Place de la Liberté
- dénivellation du passage à niveau de la gare
- création d'un parking en ouvrage à la gare
- création d'espaces verts rue Henri Meck
- création d'un nouveau pôle d'insertion
- Et toutes les dépenses récurrentes (voiries / scolaires / bâtiments / Services Techniques / Informatiques)

Dans ce cadre, les objectifs 2016 sont les suivants :

1. **Maintenir la stabilité de la fiscalité pour la 11^{ème} année : aucune hausse des taux communaux en 2016**
2. Maîtriser les dépenses de fonctionnement
3. Hiérarchiser les investissements en étalant notamment dans le temps les programmes lorsque cela est possible.

Le Maire a conclu son propos en indiquant que c'est la fin des belles années pour la commune.

Point 5 : Création d'un parking en ouvrage – convention de réalisation et financement avec la Région Alsace.

La gare ferroviaire de Molsheim est située à proximité du centre ville, à fort potentiel touristique puisque Molsheim est située sur la Route des Vins d'Alsace. Le TER est de nature à présenter une véritable alternative à la voiture particulière. Actuellement, le temps de trajet en TER entre Molsheim et Strasbourg est de 14 minutes pour les dessertes directes, 17 minutes pour les dessertes semi-directes, comprenant un arrêt à l'aéroport d'Entzheim, et 25 minutes pour la desserte omnibus entre Molsheim et Strasbourg. En 2014, la fréquentation moyenne de la gare de Molsheim était de près de 2700 voyageurs par jour. C'est une importante gare urbaine et de rabattement (50% de sa fréquentation) depuis les communes du Piémont de la Bruche et de la Mossig. Sa fréquentation, en hausse d'année en année, s'explique par une desserte au quart d'heure en période de pointe. Au regard de la saturation des parkings existants en gare, et afin de maintenir une dynamique de fréquentation de cette dernière, un renforcement est nécessaire. Le besoin de stationnement, à terme, porte sur la création de près de 500 places. L'opération consiste en la construction d'un parking en ouvrage, destiné aux voyageurs du TER Alsace, d'une capacité de près de 250 places de stationnement. Cet ouvrage sera édifié sur la zone gravillonnée déjà existante. Le financement sera porté par la Région Alsace (3.000.000 €) et la Ville de Molsheim (2.000.000 €). Le Conseil Municipal approuve le projet de convention

Point 6 : Cession foncière - route des Loisirs

Un couple de concitoyens a sollicité la possibilité d'acquérir une emprise foncière contiguë à leur propriété route des Loisirs. Cette emprise foncière détachée de la parcelle communale 433/87, section 44, représente 4,77 ares. Située en zone NDC du document d'urbanisme en vigueur, elle n'est pas constructible.

Le Conseil Municipal décide la cession de ce terrain au prix net vendeur de 8.586 €, soit 1.800 € l'are. L'ensemble des frais accessoires y compris les frais de géomètre (819 € TTC) sont à la charge des acquéreurs.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 9 novembre 2015 -

Point 7 : Tableau des effectifs - modifications

Divers mouvements de personnel ou évolutions internes de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs :

- *A l'Ecole Municipale de Musique et de Danse :*

Ouverture de 2 postes d'enseignants supplémentaires, ce qui porte à un total de 33 le nombre d'assistants d'enseignement artistique ; et mise à jour de l'indice de rémunération d'un intervenant en danse suite à une nouvelle grille indiciaire

- *Pour les écoles maternelles :* ouverture de 2 postes supplémentaires pour accroissement temporaire d'activités en complément des 4 postes déjà ouverts pour le même motif

Point 8 : Dénomination de ronds-points du contournement de Molsheim

Le Conseil Municipal décide de dénommer les ronds-points du contournement de la manière suivante :

- Rond-Point RD30-RD422 (chocolaterie Cémoi) : *Porte du Vignoble (1)*
- Rond-Point RD93 (Molsheim-Dachstein) : *Porte des Prés (2)*
- Rond-Point Route Industrielle de la Hardt : *Porte de la Hardt (3)*
- Rond-Point rue Jean Mermoz - chemin d'Altorf : *Porte de l'Industrie (4)*



Point 9 : Attribution de l'indemnité de conseil au receveur de la commune pour l'année 2015

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'indemnité de conseil au profit du receveur municipal. Le Conseil Municipal se prononcera sur ce versement lors de chaque exercice budgétaire.

Point 10 : Subvention à l'association "Arts et Cloître" de Molsheim – saison 2015-2016 Une subvention de fonctionnement de 1.500 € est attribuée à l'association Arts & Cloître au titre d'un cycle de 7 conférences mensuelles organisées au caveau de la Chartreuse pour la saison 2015/2016, et qui ont pour thème "Au coeur de la rencontre"

Point 11 : Attribution exceptionnelle d'une subvention à la Société de TIR 1953 de Molsheim Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5.497,08 € correspondant aux travaux de mise en sécurité et de conformité du stand de tir de la Société de Tir 1953 de Molsheim.

Point 12 : Subvention exceptionnelle à l'association Kiwanis Club Molsheim-Bugatti de Molsheim Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2.000 € à l'association Kiwanis Club de Molsheim-Bugatti pour couvrir le déficit d'une partie de la manifestation du 4 juillet 2015. Une subvention complémentaire de 2.000 € sera versée pour la réédition de cette manifestation pour l'exercice 2016, sous réserve de sa tenue effective.

Point 13 : Participation communale à l'école élémentaire "des Tilleuls" au titre d'activités sportives : séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300 € à une classe de l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg.

Point 14 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe découverte à Corcieux Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 3.848 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe découverte qui se tiendra à Corcieux du 12 au 15 janvier 2016 et qui concernera 74 élèves de CM2 originaires de Molsheim.

Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire "la Monnaie" pour l'organisation d'une classe transplantée à Muttersholtz Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1.430 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra à Muttersholtz du 16 au 20 novembre 2015 et qui concernera 22 élèves de CLIS/CE1 originaires de Molsheim.

Point 16 : Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement - modifications statutaires Le Conseil Municipal accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig de la compétence "Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale".

Point 17 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – avis de la commune L'assemblée délibérante a émis un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale concernant le périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig auquel appartient la Ville de Molsheim. Cet avis est néanmoins conditionné par le fait que le projet ait pris en compte la volonté librement exprimée par les communes et les établissements publics visés par ce schéma.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :
lundi 14 décembre à 20 h
en salle du Conseil**

Directeur de la publication : Laurent Furst
Codirecteur de la publication : Jean-Sébastien Kouzmin